

Devenez Référent Douleur

16/17/23 Juin 2020 à Paris

3 jours de formation. Certification : 1 heure

Amiens ou intra

8 personnes

Formation : 1800€nets + Examen AFNOR Certification : 600€ttc

Qu'est ce qu'un(e) "Responsable Douleur certifié(e) par AFNOR Certification" ? Le "Référent Douleur certifié(e) par AFNOR Certification" a pour mission d'être l'animateur de la prévention de la douleur au sein de son établissement ou service. Il est le référent des professionnels sur cette thématique. Il a pour mission de permettre de dépister la douleur, de l'évaluer et de la soulager; qu'elle soit induite par les soins ou qu'elle soit morale. Il connaît la réglementation relative à la douleur.

Le renouvellement de la certification à 3 ans est basé sur un suivi documentaire de l'activité du certifié dans ses fonctions de référent douleur. Pour assurer le renouvellement de son certificat, la personne certifiée doit démontrer que, durant les 3 années de sa certification, elle : A exercé la fonction « référent douleur » pendant 1 an minimum dans un établissement et / ou un service N'a pas fait l'objet de plaintes ou réclamations dans son activité de certifié. La personne certifiée doit fournir : • un rapport d'activité comprenant la liste des missions qu'elle a réalisées : mise en place d'audit évaluation de la douleur, formation / animation pour les équipes, audit dossier, évaluations des pratiques professionnelles, • un état des plaintes et réclamations. Deux mois avant l'échéance de sa certification, AFNOR Certification prendra contact avec le certifié pour lui proposer la phase de renouvellement.

Quels pré-requis pour participer à la formation ?

Prérequis: Expérience minimum d'un an dans le secteur Sanitaire ou Médico-social (établissements, services ou domicile)

3 étapes sont nécessaires pour devenir "Référent Douleur certifié par AFNOR Certification" :

- Disposer des pré requis définis par l'AFNOR pour se présenter à la certification
- Participer à une formation de 3 jours reconnue par AFNOR Certification. La formation TLC "Prendre en charge la douleur dans son établissement ou service" bénéficie de cette reconnaissance.
- **Réussir l'évaluation** réalisée par AFNOR Certification. Elle se déroule à l'issue de la formation.

Cette certification est valable 4 ans. **Son renouvellement après 4 ans** est lié à l'exercice effectif de la mission de référent douleur (attestation employeur), et/ ou au suivi d'une formation dans le domaine.

TLC, la valeur de l'expérience

Le cabinet TLC réalise plus de 300 formations et accompagnements par an auprès des acteurs santé social, sur tout le territoire français, dans les domaines suivants :

- Organisation
- Qualité & Prévention des Risques

- Bonnes Pratiques Professionnelles
- Certification de personnes AFNOR Certification

Les missions sont le plus souvent réalisées en intra établissement. Les formations en regroupement sont réalisées à Paris, Amiens, Lyon, Nantes. Le cabinet TLC s'appuie pour cela sur des consultants formateurs très expérimentés, et des professionnels de terrain.

Les certifications et agréments du cabinet TLC : Certifié ISO 9001 (AFNOR), Evalueur externe (ANESM), Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (DIRECCTE), Prévention des risques psychosociaux (CARSAT), formation des membres de CHSCT